

Compte-rendu du CSAL

Du 18 Août 2026



1 . Approbation des Projets (pour avis)

- Création de la paierie de La Réunion

POUR	VOTE CONTRE	ASBTENTION
CFTC	CGT	SOLIDAIRES FO

- Nouveau point d'actualité sur l'évolution des missions de programmation, contrôle et expertise

POUR	VOTE CONTRE	ASBTENTION
	CGT SOLIDAIRES FO	CFTC

2 . Points évoqués

Centre de contact

L'installation des agents du centre de contact dans les nouveaux locaux est prévue le 5 octobre 2026. Une période de deux à trois jours sera consacrée à la prise en main des espaces et à la vérification du bon fonctionnement des applications et des différents outils de travail.

Le démarrage effectif de l'activité est fixé au 8 octobre 2026, avec la mise en service de la plateforme téléphonique et l'application des horaires 10h-11h30 / 12h30-15h prévus pour le centre de contact.

Le mobilier destiné aux nouveaux locaux provient notamment de la ressourcerie, permettant ainsi de privilégier le réemploi du mobilier existant et de réaliser des économies sur l'équipement du site.

Site de Saint-Benoît – fin des travaux

Les travaux du site de Saint-Benoît doivent se terminer au cours des deux dernières semaines du mois d'août 2026.

Afin de limiter les désagréments occasionnés par ces travaux de finition, les agents concernés auront la possibilité de recourir au télétravail pendant cette période.

Frais de déplacement

La question des frais de déplacement a également été abordée. Il a été relevé que la note actuelle ne prend pas suffisamment en compte les particularités de la situation routière à La Réunion.

Ce sujet devra donc être réexaminé dans le cadre d'un prochain groupe de travail (GT).

Fusion des deux paeries – création de la Paerie de La Réunion

La fusion des deux paeries doit conduire à la création de la Paerie de La Réunion.

La clôture des comptes interviendra au 31 décembre 2026, avant la bascule vers la nouvelle Paerie de La Réunion au 1er janvier 2027.

Le regroupement physique des équipes dans un service et des locaux uniques est envisagé pour mars 2027. Un groupe de travail doit être organisé afin de déterminer le meilleur emplacement à Champ-Fleuri. Il a été précisé que l'installation de la nouvelle structure ne devait pas se faire au détriment ou en perturbant le fonctionnement d'un autre service.

Le CDL (conseiller aux décideurs locaux) de la CINOR doit également contribuer à renforcer l'équipe de la nouvelle Paerie de La Réunion.

Concernant le responsable du nouveau service, un profil C3 – IDIV classe normale a été évoqué, avec également une proposition de classement en C2.

EDR – Équipe de renfort

La situation des équipes de renfort (EDR) a été abordée. Actuellement, certaines missions peuvent être d'environ 15 jours, y compris lorsque l'équipier de renfort ne maîtrise pas le métier du service dans lequel il est amené à intervenir.

Le projet présenté prévoit que les équipiers ne maîtrisant pas le métier puissent bénéficier d'une formation directement dans les services. L'objectif est de leur permettre d'acquérir les connaissances nécessaires afin qu'ils puissent ensuite apporter un renfort réellement opérationnel aux équipes.

Évolution du PCE – Pôle recherche et programmation

La nouvelle organisation du Pôle recherche et programmation doit être mise en place à compter du 1er septembre 2026.

Cette organisation s'articule autour de deux brigades, l'une à Saint-Denis et l'autre à Saint-Pierre.

Elle doit permettre une meilleure articulation entre les activités de recherche, de programmation et de contrôle, avec pour objectifs une meilleure coordination et une maîtrise renforcée de la fiscalité.

Cette nouvelle organisation comporte également une dimension plus spécialisée autour de la programmation et du data mining (exploration des données)

Expertise et sécurité juridique

Dans le cadre de cette évolution, trois emplois sont transférés afin de renforcer le service de sécurité juridique.

Les missions concernées sont diverses et comprennent notamment le contentieux (CX), le gracieux (GR), le tribunal administratif (TA) et le rescrit, ainsi que d'autres missions permettant de renforcer le service de sécurité juridique en fonction des besoins.

Cette organisation doit également permettre de disposer de compétences spécialisées et d'une capacité d'expertise au sein du service.

***Les élus de la CFTC 974 sont pleinement mobilisés pour porter vos demandes auprès de la direction , n'hésitez pas à nous solliciter :
(<https://www.cftc-dgfip.fr/categ/reunion/>)***

Parce que l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle est essentiel, la CFTC s'engage pour vous au quotidien.



**Défendons la vie au travail,
et celle d'après le travail.**

